

Octobre 2019

# SOCIÉTÉS CIVILES ET INNOVATIONS SOCIALES AU MAGHREB

Pour une observation de la contribution citoyenne  
au développement

Emmanuel Matteudi, Martin Pericard, Fatima Chahid-Lapeze  
Arab Yzarouken, Etienne Corbarieu

**RÉSUMÉ EXÉCUTIF**



## AVANT-PROPOS

*Ce rapport est l'aboutissement d'une recherche qui s'est déroulée entre septembre 2017 et juillet 2019, soit près de deux années d'exploration des sociétés civiles à l'échelle des trois pays du Maghreb.*

*Réalisée par une petite équipe, qui a cherché à s'inscrire dans une démarche résolument empirique, mais aussi, itérative, elle a permis d'explorer des sentiers qui lui étaient en partie inconnus, même si, pour plusieurs d'entre eux, la connaissance des sociétés civiles était déjà là, depuis longtemps, inscrites dans un parcours de chercheur ou de praticien du monde associatif au Maroc, en Tunisie ou en Algérie.*

*Gageons que ce travail participe du renouvellement du regard porté sur les sociétés civiles au Maghreb, et qu'il contribue, à sa manière, et sans présomption, à la réflexion sur les politiques d'aide destinées à renforcer les capacités des acteurs qui les composent.*

*Cette étude est aussi, dans l'après-coup, la première étape d'un travail qui se poursuivra dans les années à venir, avec le lancement de nouveaux chantiers, mais aussi le creusement et l'approfondissement des questionnements issus de notre introspection sur le terrain, prouvant s'il en était encore nécessaire, de l'existence d'un objet de recherche particulièrement vivant et changeant, susceptible de plonger l'équipe, à la fois, dans « l'intranquillité »<sup>1</sup>, l'enthousiasme et l'inaltérable soif d'en découvrir un peu plus chaque jour.*

---

<sup>1</sup> Terme emprunté au titre du roman de Fernando Pessoa.

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<i>En guise d'approche de notre sujet d'étude</i> .....	4
<i>Sur le parti pris de la méthode</i> .....	5
<b>LA LONGUE HISTOIRE DES SOCIETES CIVILES AU MAGHREB</b> .....	<b>6</b>
<i>Ce qui fait récit commun</i> .....	6
<i>Ce qui témoigne des singularités</i> .....	7
<b>LES VISAGES ACTUELS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE</b> .....	<b>8</b>
<b>LE POUVOIR ET LA SOCIÉTÉ CIVILE EN VIS-À-VIS DEPUIS 2011</b> .....	<b>10</b>
<b>LA COOPERATION INTERNATIONALE ET L'APPUI OFFERT A LA SOCIETE CIVILE</b> .	<b>12</b>
<b>LES ALTERNATIVES CITOYENNES COMME CLÉ DE LECTURE DU CHANGEMENT</b> 14	
<i>Faire « trouvaille » au regard du contexte et suppléer aux déficiences des pouvoirs publics</i> .....	14
<i>Développer de nouveaux modèles économiques</i> .....	14
<i>Etre en préfiguration des politiques publiques</i> .....	15
<i>Générer des dynamiques territoriales</i> .....	15
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>16</b>

## INTRODUCTION

La recherche dont les résultats sont ici présentés de manière synthétique a pour point de départ une série de questionnements sur l'évolution récente des pays du Maghreb et la place des sociétés civiles dans cette transformation : Pourquoi de tels événements se sont-ils répandus comme une trainée de poudre en 2011 ? Que signifient-ils dans l'évolution de chacun des pays concernés et de la volonté des citoyens de voir changer les choses ? Qu'est-ce qui a changé depuis ? De quelles manières ? Comment appréhender ce que révèle les situations économique et politique d'un côté, inscrites dans un temps court de l'histoire, et ce qui se passe de manière plus profonde, dans les sociétés de chacun des pays ? Sans réponse à plusieurs des questions posées, et ce malgré une littérature et des éclairages passionnants des spécialistes de cette région, il y a eu le désir d'aller « *ailleurs* », et d'approfondir les connaissances du Maghreb, à partir d'un travail d'investigation centré sur des dynamiques socio-économiques encore insuffisamment étudiées à ce jour, des dynamiques susceptibles d'éclairer « *autrement* » les évolutions profondes, mais aussi les soubresauts les plus récents d'une histoire des sociétés civiles qui cherchent à prendre en main leur destin.

Démarré en septembre 2017, la recherche, pilotée par l'université d'Aix-Marseille au travers du laboratoire LIEU – EA889, en partenariat avec l'AFD et la CDC, s'est fixée pour objectif de comprendre la manière dont les sociétés civiles s'organisent, développent des initiatives dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la gestion locale des problématiques environnementales et/ou de la protection sociale et interagissent ou pas, avec les structures étatiques et les acteurs de la coopération internationale à l'échelle de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie. Pour ce faire, il a fallu revisiter l'histoire desdites sociétés civiles dans chaque pays, pour mieux comprendre la situation actuelle. Il a fallu également apprécier les formes d'aide qui lui sont apportées, qu'elles relèvent des pouvoirs publics ou des acteurs de la coopération internationale, pour mieux situer leur capacité d'initiative et d'autonomisation. Et enfin, se pencher sur l'observation d'un certain nombre d'expériences pour tenter de comprendre les changements sociaux, culturels et économiques en cours. C'est donc sur la base de ces différentes clés d'entrée sur les sociétés civiles que la recherche s'est organisée et déroulée.

### En guise d'approche de notre sujet d'étude

Retenons que « *l'objet de recherche* » se limite ici aux associations et certains collectifs, et n'englobe pas toute la société civile. Il se distingue également du regard porté par beaucoup, de son lien avec le politique, qui participe de sa définition, de son expression et de son rôle. Ainsi, n'avons-nous pas la prétention de participer au débat de « *qu'est-ce que la société civile ? ici et ailleurs ? Quel périmètre dont-on accorder à sa définition ?* ». Pas plus que nous n'inscrivons notre réflexion dans un modèle de société que l'on pourrait souhaiter (La cité grecque d'Aristote, l'Amérique de Tocqueville, l'idéal communisme de Marx, pour faire référence aux auteurs qui ont marqué l'histoire). Le choix des thématiques retenues n'est également pas anodin. Il répond à l'intérêt d'observer les évolutions de l'organisation économique et sociale. Centrer son regard sur l'éducation, l'emploi, l'animation socio-

culturelle et la gestion environnementale de son territoire (domaines fondamentaux confrontés à d'importantes difficultés) s'inscrit dans des champs de compétence développés par l'équipe depuis de nombreuses années, mais répond aussi, à nos interrogations sur le vivre ensemble et ses évolutions.

Retenons également qu'il ne s'agit pas d'aller chercher ce qui n'aurait jamais existé, et qui, de fait, serait totalement inédit. Ce n'est assurément pas l'objectif recherché de l'étude, et c'est aussi et surtout, avoir à faire à l'impossible. C'est donc plutôt ce qui semble nouveau au regard du contexte dans lequel les actions sont menées. Il s'agit de quelque chose qui fait « *trouvaille* » au regard de ce qu'on fait dans le domaine en question, au regard des besoins du territoire dans lequel il se développe, par le caractère potentiellement pérenne des actions qu'il mène, par la manière dont il supplée aux déficiences des pouvoirs publics, par les partenariats qu'il développe, etc.

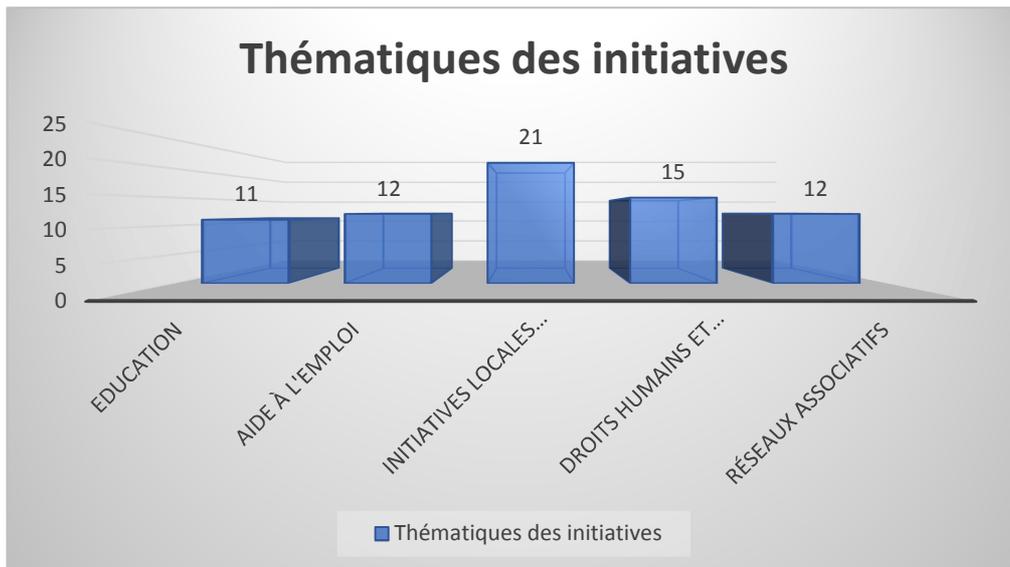
Retenons enfin qu'il s'agit de porter un regard plus particulier sur deux types d'initiatives, mais aussi certains processus d'accompagnement de la société civile, qu'ils relèvent de l'aide publique ou internationale :

-Des expériences portées par la société civile, dans des domaines (éducation, emploi, environnement, initiatives de proximité à l'échelle locale) où les pouvoirs publics ne sont pas présents (ou que très peu), à partir d'approches et de méthodes inédites au regard du contexte. Dans cette première catégorie, nous cherchons à repérer les initiatives qui sont potentiellement pérennes, (sans ou avec une faible dépendance de leur fonctionnement à l'aide des organisations internationales) : une manière de montrer que des initiatives sont là, portées par la société civile, avec une forte propension à pouvoir durer. D'où, notre intérêt pour les modèles hybrides (association-entreprise sociale) qui cherchent à combiner préoccupations économiques et solidaires.

-Des expériences qui mettent en lien la société civile avec les pouvoirs publics, dans une forme de gouvernance démocratique qui vise à définir « *ensemble* » les orientations de développement à donner au territoire concerné. C'est essentiellement au niveau local que nous sommes susceptibles de trouver ce type d'initiative, entre pouvoir municipal et acteurs associatifs, mais d'autres dispositifs ne doivent pas pour autant être exclus, notamment au niveau des administrations centrales.

## Sur le parti pris de la méthode

C'est d'abord une approche qualitative qui a été privilégiée, sur la base de rencontres et d'entretiens avec des acteurs de la société civile, des porteurs d'initiatives, des institutions, etc. Au total, ce sont 250 personnes qui ont été sollicitées dans le cadre de nos différentes missions, à la fois pour échanger sur les évolutions de la société civile de leur pays, faire le récit de leur expérience en tant que militant, acteur institutionnel, recueillir leur regard en tant qu'observateur ou acteur, etc. Ce sont également 71 initiatives qui ont été observées à l'échelle des 3 pays : 59 portent sur les thématiques retenues par l'étude. 12 constituent des réseaux associatifs, portant sur la thématique (éducation, droits, environnement, etc.) ou fédérant le monde associatif (actions d'organisation et de structuration des associations).



Le rapport de recherche se présente ainsi sous la forme de cinq chapitres, destinés à nous conduire progressivement au cœur du sujet. C'est ainsi par l'histoire de la société civile que nous commençons, pour mieux comprendre les évolutions les plus récentes. C'est ensuite par la présentation d'un panorama des acteurs de la société civile depuis 2011 que nous poursuivons, avant de nous pencher sur la relation « *État-société civile* » depuis les changements provoqués par les printemps arabes. C'est enfin le récit des expériences observées et ce qu'elles signifient à nos yeux, des changements en cours.

## LA LONGUE HISTOIRE DES SOCIÉTÉS CIVILES AU MAGHREB

L'histoire des trois pays du Maghreb révèle des histoires assurément singulières dont il était difficile d'imaginer une reconstitution commune depuis l'époque coloniale. Il suffit, mais pas seulement, de faire le distinguo entre les formes de la colonisation entre l'Algérie et les deux autres pays, mais aussi, la nature et les formes d'exercice du pouvoir, même dans des contextes partout autoritaires, pour s'apercevoir de la difficulté de bâtir une histoire potentiellement monolithique. Et, nous n'irons pas jusqu'aux événements de 2011 et 2019, différents dans chacun des pays, autant par leur chronologie que par leurs formes, pour vérifier, une fois de plus, ce que nous disons de cette difficulté. Au terme d'une lecture de l'histoire qui témoigne donc d'une grande diversité de situations et de récits, nous pouvons cependant mettre en écho bien des aspects, qui insistent et illustrent le contenu de la différence, mais aussi, conduisent à voir des points communs dans les histoires de chacune des sociétés civiles : une manière de montrer, à défaut de bâtir une histoire unique et homogène, des mises en parallèle et des effets de miroir singuliers.

### Ce qui fait récit commun

Ce que montre le récit historique réalisé à l'échelle des trois pays, malgré les formes différenciées de la colonisation, c'est d'abord l'introduction du régime associatif français, inspiré de la loi 1901, qui va faire naître, dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle, une division entre formes traditionnelles d'organisation collective et formes instituées, dans un rapport officiel au pouvoir. Cette division, introduite par la présence de la France, et l'imposition de son modèle, a généré un processus d'officialisation des formes organisées de la société civile, et

donc, de rapport au pouvoir, totalement inédit, au point de modifier progressivement la nature de leurs relations, au niveau communautaire, local comme national. Le temps de la colonisation est donc à minima, le temps de cette communauté de destin de la société civile dans la manière qu'elle a d'évoluer dans son organisation, comme dans sa relation à l'Etat. Nous n'avons pu observer en profondeur ce que provoque de tels changements dans le vécu et le ressenti des populations, (qui nécessiterait de plonger dans les archives de l'époque coloniale), mais il est certain que l'introduction d'une forme légalisée, soumise à des règles de fonctionnement imposées, a eu au moins pour conséquence, d'introduire une division qui n'existait pas auparavant. Celle d'un monde associatif, au statut légal, pouvant accéder à des formes d'accompagnement et des aides, auxquelles, les formes d'organisation traditionnelle ne pouvaient accéder. Une manière de juxtaposer aux divisions existantes, issues de l'organisation coutumière, celles imposées par la colonisation.

En parallèle de cette première caractéristique commune, rappelons qu'au lendemain des indépendances, le seul monde associatif, qui va assurément prendre de l'ampleur, se trouve confronté, dans sa relation au pouvoir, à une division clairement repérable dans chacun des trois pays. En effet, situé dans des contextes politiques tous trois autoritaires, le monde associatif va se diviser, entre un monde associatif porté par le pouvoir en place, et un monde associatif qui cherche à s'en distinguer. Le premier viendra incarner les services sociaux que les pouvoirs publics ne savent ou ne veulent pas jouer : en témoigne dans tous les cas, l'existence d'associations de bienfaisance, de charité, d'animation socio-culturelle et jeunesse, financées et contrôlées par les pouvoirs publics, mais aussi, à l'inverse, l'existence, également dans tous les cas, d'une société civile luttant pour ses droits, dans des contextes autoritaires où l'expression citoyenne est systématiquement contrôlée, pour pas dire bafouée, et le pouvoir arbitraire, l'affaire quotidienne de tout citoyen. Une société civile donc, qui tente de faire bouger les lignes, se bat, se trouve emprisonnée, mais ne lâche pas.

Pour finir, mentionnons des évolutions repérables à compter des années 1980-90 dans chacun des trois pays, avec l'arrivée des acteurs de la coopération internationale, qui, à côté des Plans d'ajustement structurel (PAS) qui vont être imposés par le FMI et la Banque mondiale, pour assainir les économies malades, vont venir en appui à des associations de développement qui vont connaître, avec quelques différences tout de même, notamment dans leur liberté et capacité d'agir, mais aussi leur nombre, un développement, une structuration et une professionnalisation commune. Un monde associatif nouveau, va donc naître partout au même moment, tourné vers des préoccupations sociales, mais aussi territoriales, en plus des autres catégories associatives présentes jusque-là. Nous avons vu à quel point cette dernière catégorie associative a joué un rôle important à compter des années 1980, surtout au Maroc. Il est donc essentiel de rappeler qu'elle est là, comme une donnée essentielle de l'histoire des deux autres pays.

## Ce qui témoigne des singularités

La première et la plus importante des spécificités de chaque pays, est à observer dans l'histoire politique et le mode de fonctionnement du pouvoir en place, qui, s'il est partout de nature autoritaire, n'en est pas moins marqué, à des moments de son histoire (notamment au lendemain d'élections nationales), par la nécessité de provoquer des ouvertures politiques (au Maroc et en Algérie dans les années 1980 notamment), qui permettent le développement, même éphémère, du multipartisme, et révèlent par voie de conséquence, l'ouverture du monde associatif qui se saisit de la situation pour s'exprimer et se développer. A cet égard, on ne peut lire l'histoire des sociétés civiles sans avoir cette dimension à l'esprit.

La deuxième des singularités tient au rôle de certains acteurs, notamment syndicaux, qui n'ont pas eu le même impact et joué le même rôle dans chacun des pays. A cet égard, l'exemple tunisien de l'UGTT, est là pour témoigner de l'importance de la présence syndicale au moment du printemps en 2011.

Et puis, il y a un point sur lequel nous reviendrons plus largement dans le chapitre suivant, c'est l'existence d'un tissu associatif progressivement constitué, notamment à compter des années 1980 au Maroc, qui va faire de ce pays, celui d'une plus grande visibilité et structuration collective, avec des associations de défense des droits d'un côté, des associations de développement de l'autre et l'amorce progressive d'une structuration collective, qui fera de la société civile à la veille du printemps, une société civile, déjà connue pour avoir fait bouger les lignes, interpeller le pouvoir, mais aussi, plus que dans aucun des deux autres pays, disposer de mécanismes d'aide publique, notamment au travers de l'INDH pour initier des actions et développer des projets. Sur ce dernier point, la différence clairement perceptible depuis de nombreuses années, demeure dans le contexte actuel : un point essentiel, qui vient illustrer à sa manière, les relations conflictuelles, mais évolutives du rapport de l'État à la société civile au Maroc.

## LES VISAGES ACTUELS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Que dire maintenant des suites données aux « *Printemps* » et à la manière dont la société civile a évolué dans les trois pays ? Assurément, des évolutions majeures sont en cours au Maroc comme en Tunisie, puis, plus récemment, en Algérie, dont certaines des caractéristiques leur sont communes, mais aussi, et plus fréquemment qu'on ne pourrait le croire, fort différentes. L'histoire récente dont il vient d'être question, doit ainsi nous permettre, au moins partiellement, d'éclairer de telles évolutions.

En effet, si le mouvement a d'abord éclaté en Tunisie et au Maroc, avant de concerner l'Algérie, huit ans plus tard ; s'il a également pris des formes différentes d'un pays à l'autre, conduisant au renversement du régime dans le premier des cas, à des adaptations dans le second, avant de provoquer le départ du Président et de voir ce qui se passera prochainement pour le troisième avec « *le dégagelement souhaité du système* », les sociétés civiles n'ont pas franchi cette étape essentielle de leur histoire récente de la même manière. Ainsi, ce que l'histoire met en exergue, c'est l'impossibilité pour les algériens de se soulever en 2011 après la décennie noire, la présence d'un Roi éclairé au Maroc, qui a su, à sa manière, composer avec la transition, et la Tunisie, qui n'avait pas pu s'émanciper d'un régime autoritaire qui contrôlait savamment toute forme d'expression depuis plus de 50 ans. Retenons également la présence d'un tissu associatif partout conséquent, et de plus en plus conséquent, mais aussi la présence, au Maroc, plus qu'ailleurs, de réseaux associatifs nombreux, anciens pour certains, qui structurent et organisent le milieu. Cet aspect apparemment anecdotique, est cependant à nos yeux, essentiel, car il révèle, à sa manière, l'existence d'un monde associatif ancien, qui s'est progressivement constitué et professionnalisé, avant de se structurer collectivement. Le voilà certes marqué à ce jour par des évolutions majeures, au même titre que les autres pays, mais sans ruptures historiques soudaines, sans passage d'une expression interdite sur l'espace public, à une ouverture totale et subite. Par voie de conséquence, ce que l'on observe en Tunisie, avec la chute du régime, est d'abord une rupture générationnelle, qui donne le sentiment d'une société civile jeune, qui a eu besoin de faire table rase, en apparence au moins, avec son passé. C'est aussi la liberté permise par le renversement du régime en Tunisie, qui donne à certains collectifs, comme certaines associations, une liberté de ton et d'expression que le milieu associatif au Maroc n'a pas. Que dire maintenant de l'Algérie, à l'heure où la société civile s'exprime dans la rue d'une manière étonnante et inattendue ? l'histoire nous offre comme évoqué, un éclairage sur ce qui la conduit à redouter la violence, mais elle semble également être le témoin d'une maturité qu'on ne lui aurait pas supposé, révélant, à côté de ses formes d'expression actuelles, une histoire, certes mouvementée, mais marquée par la présence, au moins en partie, d'un monde associatif déjà là, qui avait su agir depuis longtemps, sans être forcément sous la mainmise du pouvoir.

Mais sans aller plus loin sur le champ du politique, et des explications à donner aux différents printemps et à leurs suites, reconnaissons pour autant, que sur bien des aspects, les sociétés civiles des trois pays connaissent à ce jour des mutations, qui, sur un grand nombre de points, témoignent d'une vague de fond commune à tous.

La première que nous souhaitons évoquer, c'est la présence d'une société civile constituée à ce jour, d'une mosaïque d'acteurs, qui n'a cessé de se diversifier en quelques années. Entre les associations de bienfaisance, les associations de développement et les associations de défense des droits, qui structuraient et représentaient l'essentiel de la société civile « organisée » d'hier, et la multitude d'acteurs et de configurations collectives présentes à ce jour, tout montre que le monde associatif, s'il est essentiel de par le rôle qu'il joue, n'est cependant plus le seul prisme par lequel nous devons observer la société civile. Les forces de changement opèrent aujourd'hui à une multitude de niveaux, au travers de corps constitués, inscrits dans l'histoire, mais aussi de jeunes générations qui revendiquent leur capacité à faire bouger les lignes, au travers de formes associatives permises par la loi, mais aussi d'organisations plus souples, parfois hybrides, inscrites dans la durée ou pas, parfois déclarées et reconnues officiellement, parfois informelles parce qu'éphémères, parfois informelles, parce que volontairement détachées de toute forme d'officialisation, et donc, d'un potentiel contrôle. De telles évolutions s'accompagnent de nouvelles formes d'expression sur l'espace public. Ainsi, et à titre d'exemple, le combat des associations des droits de l'homme nées à la fin des années 1970 au Maroc, dans un contexte de répression et de violation des libertés, de disparitions forcées et de procès politiques... qui avaient pris pour habitude de rédiger des rapports parallèles sur la situation des droits, les droits des femmes, les droits de l'enfant, qui avaient également pris pour habitude de réaliser des sit-in, des campagnes de plaidoyer, des conférences de presse etc., autant d'outils de contrôle de l'action des pouvoirs publics, qui ont permis de faire bouger les lignes sur ces questions, voient dorénavant naître d'autres formes d'expression en parallèle : les coordinations locales, les plateformes... qui cherchent à faire peser de tout leur poids sur le politique au niveau local et national.

La seconde observation que nous voulons retenir de la situation actuelle, c'est l'existence d'une société civile traversée par une multitude de divisions, au contenu et aux impacts potentiellement très différents, divisions assurément révélatrices de trois pays en profonde mutation. Il y a d'abord celle qui structure la société civile entre des forces conservatrices et des forces de changement, et qui montre, en plus de la diversité évoquée à l'instant, qu'il existe une rupture profonde et donc un équilibre délicat à trouver, pour ne pas provoquer un retour en arrière. La deuxième division que nous voulons évoquer, c'est celle structurée par l'espace. A cet égard, il y a assurément une division qui distingue le monde urbain du monde rural, mais il y a aussi, et de plus en plus, une fragmentation des mondes, entre les métropoles mondialisées, les grandes villes de province, les pôles ruraux et les espaces les plus reculés. Cette multiplicité des espaces est sans doute à superposer à celles de la société civile, mais pas forcément là, où on l'imaginerait. En effet, la société civile la plus encline à être ouverte sur le monde devrait logiquement être celle des villes mondialisées et des grandes métropoles. En même temps, ce qui est à l'origine des printemps, comme ce que montre le panorama actuel des acteurs, c'est assurément une division qui ne se réduit pas à la vision urbaine de la modernité et du réformisme d'un côté, contre celle du conservatisme et du temps figé dans le monde rural de l'autre. Tout indique que la lecture que nous devons faire de la société civile aujourd'hui se complexifie, révélant parfois des espaces ruraux reculés, dotés de sociétés civiles organisées, capables de défendre leurs droits, à côté d'espaces urbains, ou de fragments d'espaces urbains, soumis à des forces étonnement conservatrices. Ainsi, avons-nous une multitude d'exemples aujourd'hui qui témoignent d'une lecture qui se brouille, dès lors que l'on réduit les explications à la division espace urbain/espace rural, villes mondialisées/villages reculés. Le déclenchement des événements dans les trois pays, aussi bien en 2011, qu'en 2019, en sont les premiers témoins. Il y a ensuite, et l'actualité ne cesse de le démontrer, des mouvements de défense

des droits observés en Tunisie (JEMNA par exemple) et au Maroc (femmes soulaliyates) ou en Algérie avec la Kabylie, qui révèlent la capacité des sociétés civiles, même rurales et reculées, à se structurer, s'organiser, se révolter, pour faire bouger les lignes. Par contre, là où la division semble effective, c'est sur l'accès aux moyens et au soutien des pouvoirs publics comme des bailleurs de fonds. C'est aussi sur la visibilité et la proximité avec le pouvoir que la différence semble opérer, montrant que le siège d'une association situé dans la capitale ou une grande ville du pays, signifie un tout autre accès aux moyens et à la visibilité de ce qui est fait par ses auteurs. Ainsi, les associations les plus en vue à ce jour en Tunisie, celles qui sont à associer au quartet qui a obtenu le prix Nobel de la paix, et au Dialogue national qui a été mis en place, sont précisément celles qui ont pignon sur rue à Tunis, connues et reconnues par les pouvoirs publics et les acteurs de la coopération internationale.

La troisième observation que nous voulons faire, c'est l'évolution du rapport de la société civile à l'État et au pouvoir, qu'on souhaite voir changer, tout en ne lui accordant pas de blanc-seing malgré les évolutions en cours. Ainsi, si on a vu le tissu associatif se diversifier, se diviser et se présenter autrement, dans sa relation au pouvoir et à la nature de ses activités, bien des initiatives en Tunisie, au Maroc comme en Algérie, témoignent toutes d'un désir affirmé de voir les lignes bouger, et de participer à une évolution jugée comme indispensable. Dans cette perspective, le regard porté sur les pouvoirs publics ne consiste plus à voir dans l'État, la potentielle réponse à tous les problèmes, mais à trouver par soi-même, ce que les pouvoirs publics ne font pas. C'est donc une nouvelle manière de s'adresser au pouvoir qui semble en émergence, principalement chez les jeunes associations. Sans doute faut-il voir dans ce changement de regard et de pratique, un des éléments qui semble de plus en plus faire rupture entre les associations historiques et les associations post-2011. Le contenu du combat et la dimension militante qu'il faut lui associer semblent prendre de nouveaux visages, révélant des perceptions, mais aussi des manières d'agir qui ne sont plus tout à fait les mêmes. De telles perspectives instaurent une forme de dualité entre l'interpellation du politique et sa capacité à prendre en charge des revendications sociales, et la capacité à prendre les choses en main, par soi-même. Les formes associatives dont nous avons fait le récit sont là pour en faire la démonstration et permettre une lecture « *complémentaire* » de l'évolution de ces trois sociétés civiles dans le contexte actuel.

## LE POUVOIR ET LA SOCIÉTÉ CIVILE EN VIS-À-VIS DEPUIS 2011

Amenés à observer les évolutions de la relation « *État-société civile* » depuis les transformations permises par les événements de 2011, seuls le Maroc et la Tunisie ont donc fait l'objet de cet axe de recherche.

Au Maroc, la relation entre les acteurs publics et les acteurs associatifs n'est plus tout à fait la même. Pour comprendre les changements observés, rappelons que le Maroc a longtemps été un État très centralisé, avec un pouvoir de décision qui relevait exclusivement des institutions politiques traditionnelles (Institution royale, Parlement, Gouvernement, Collectivités locales, etc.). A partir des années 1990, les associations ont commencé à être reconnues comme partenaires (dans le cadre de projets), avant d'être sollicitées dans le processus de décision (consultation de la société civile lors des réformes importantes comme le Code de la famille, la régionalisation, la Constitution, etc.) et associées à la mise en place de programmes publics sociaux (exemple de l'INDH). Ce processus a abouti, lors de la dernière réforme constitutionnelle, à l'institutionnalisation du rôle de la société civile et à la reconnaissance des associations dans les rouages institutionnels. C'est là un véritable bouleversement dans les faits comme dans les mentalités, notamment parce que les acteurs

de la société civile qui peuvent y voir un acquis, sont parfois confrontés à des institutions qui ont du mal à reconnaître leur « *légitimité* ». A l'inverse, la société civile, qui s'est vue dotée du « *Ministère chargé des relations avec le Parlement et la société civile* » peut y voir, pour certains de ses acteurs, des signes d'ouverture, mais pour d'autres, un potentiel instrument de contrôle, de tutelle et d'instrumentalisation.

Actuellement, le Ministère est en phase d'élaboration d'une stratégie de partenariat avec la société civile, avec une réforme de la loi sur la liberté d'association, suite au lancement en 2013 d'un débat national sur le « *Dialogue national avec la société civile* ». Ce dernier a fait émerger de profondes divergences dans la vision et la perception que l'on peut se faire de la participation, mais aussi de la place et du rôle des associations et des pouvoirs publics. Une fracture s'est produite à l'occasion de cet événement entre d'un côté, le Ministère et les associations qui lui sont inféodées, et de l'autre, une partie de la société civile qui se veut « *démocratique et indépendante* », organisée autour de la « *Dynamique de l'Appel de Rabat* ». Cette dernière a mené en réaction, et pour faire connaître ses revendications, un « *Dialogue parallèle* », sur « *le Mouvement associatif marocain à la lumière des nouvelles dispositions constitutionnelles : enjeux et défis* » lancé dans les anciens abattoirs de Casablanca, l'un des symboles de la lutte portée par la société civile. A ce jour, les réticences ne sont pas encore levées. L'organisation du Dialogue national a montré que les pouvoirs publics continuent, même avec la nouvelle Constitution, d'agir en maîtres qui décident, avec une société civile qui rejette toute forme d'instrumentalisation et de domination : une manière de prouver, une fois de plus, que les difficultés du passé sont toujours à l'œuvre, et que les schémas de pensée et les logiques d'action des responsables politiques ont du mal à évoluer.

En Tunisie, le quartet a été distingué en 2015, par l'obtention du prix Nobel de la paix, révélant par là-même, « *l'exemplarité de la société civile tunisienne* » (Héla Yousfi, 2017)<sup>2</sup>. Reste que ce dernier, s'il est représentatif des « *nouvelles dynamiques sociales et économiques des sociétés civiles organisées* »<sup>3</sup> révèle la distinction dorénavant à faire, entre la société civile tunisienne aujourd'hui connue et reconnue sur la scène nationale comme internationale, et la société civile de l'ombre, qui échappe aux décisions et aux échanges avec le Pouvoir. Représentativité et dialogue sont donc aujourd'hui à mettre en débat, d'autant plus qu'il semble que l'Etat, en donnant plus de liberté et de possibilité d'expression à la société civile ait tendance, sur certains registres en tout cas, à se « *reposer* » sur les associations les plus en vue. D'autre part, si un budget apparemment conséquent (30 millions de dinars) a été attribué à la société civile, force est de constater que peu d'associations ont eu vent de l'existence de ces fonds. Distribué en réalité pour 80 % aux fonctionnaires de l'Etat, ce transfert, évoqué par le Ministère lui-même, rend bien compte du faible soutien des pouvoirs publics au monde associatif.

Entre le Maroc et la Tunisie, la question du partenariat « *État-Société civile* » vient buter sur un point qui fait aujourd'hui, réellement différence entre les deux pays, celui du financement des associations. En effet, les pouvoirs en place ont longtemps aidé les associations de bienfaisance qui géraient les orphelinats et les centres sociaux et éducatifs. Ils accordaient ainsi des financements sous forme de « *subventions* » depuis les indépendances, à des clubs, des associations et des fédérations pour mener des activités à caractère essentiellement sportif, culturel et caritatif. Cette aide n'était pas soumise à des conditions particulières d'octroi ou de contrôle. Elle procédait d'une pratique développée selon des circuits clientélistes ou familiaux, ou servait à renforcer des réseaux au service d'intérêts particuliers ou électoralistes. Dans le même temps, les organisations créées et soutenues par le pouvoir et le système notabiliaire recevaient des financements publics, du matériel et du personnel, répondant à un double objectif, celui de réaliser des projets sociaux

---

<sup>2</sup>Helà Yousfi, 2017 : <https://orientxxi.info/magazine/faut-il-encenser-la-societe-civile-en-tunisie,1673>

<sup>3</sup>Idem

(formation, éducation, santé, protection de l'enfance), comme celui d'assurer le relais de l'État auprès de la population, susceptible d'être mobilisée lorsque le pouvoir en ressentait le besoin. Elles avaient à leur tête des personnalités faisant partie du sérail, comme l'Union nationale des femmes marocaines (UNFM) créée en 1972 ou la Ligue marocaine de protection de l'enfance et d'éducation sanitaire créée en 1954. La relation entre l'État et la société civile s'était donc organisée lentement, dans le cadre d'une « *bienfaisance* » orchestrée par le Roi d'un côté, le Président de la République de l'autre.

Au Maroc, cette situation a cependant évolué plus rapidement qu'en Tunisie, vers une forme d'institutionnalisation des aides, et l'inscription de celles-ci dans les budgets des communes à la suite de la Charte communale de 1976, puis dans certains départements ministériels à la fin des années 1990 : Jeunesse et sports, Affaires sociales, Environnement. La création du Ministère des Droits de l'homme (1993) ira même jusqu'à initier la pratique du financement des associations de défense des droits, auxquelles des subventions globales, d'un faible montant, seront accordées annuellement. Il en est de même de l'Agence de Développement Social (ADS) créée à cette époque, qui cherchera dans le « *partenariat avec les associations* », un nouveau moyen d'action.

Au début des années 2000, le processus va encore s'accroître, avec le lancement des appels d'offres soumis à des conditions plus ou moins structurées, fixant les domaines prioritaires et les critères d'éligibilité. Puis, en 2005, le lancement de l'INDH déjà évoqué, parachèvera la démarche, en officialisant et en canalisant une fois de plus, et pour des sommes de plus en plus conséquentes, les partenariats et les formes d'aide et d'accompagnement de la société civile.

Ainsi, si le soutien de l'État aux associations a connu des évolutions importantes depuis les indépendances, aussi bien au Maroc qu'en Tunisie, il a cependant été marqué par une démarche d'institutionnalisation et l'apport de moyens financiers plus conséquents dans le premier des deux pays. En témoigne, les mécanismes mis en place au niveau national comme local, et les financements publics accordés aux associations, qui totalisent, même s'ils ne concernent que 25% des associations à l'échelle nationale, un montant de 6,4 milliards de DH, une somme qui doit faire rêver les associations tunisiennes !

## **LA COOPERATION INTERNATIONALE ET L'APPUI OFFERT A LA SOCIETE CIVILE**

Il est difficile à ce jour, de livrer un panorama des programmes initiés par les acteurs de la coopération institutionnelle (Union européenne, Nations Unies, coopérations bilatérales) et des ONG internationales, notamment parce que l'appui à la société civile est souvent associé à un ensemble de mécanismes d'aides et d'actions, qui ne permettent pas de les singulariser très nettement du reste.

Ce que nous retenons à ce jour, d'un travail de recherche qu'il faudrait approfondir, c'est la présence à priori ancienne des acteurs de la coopération internationale au Maroc, qui sont venus en appui à la société civile dès les années 1990, avec l'aide aux associations des droits humains, les associations féministes et les associations de développement qui se créaient à l'époque. De ce décalage dans le temps avec la Tunisie, qui, à l'époque de Ben Ali, refusait l'aide internationale adressée à une société civile jugée trop critique à l'égard du pouvoir, ou l'Algérie, qui vivait sa « *décennie noire* », ressort, un soutien qui a permis aux acteurs associatifs marocains, d'être accompagnés depuis plus de 20 ans, et de connaître une professionnalisation plus grande de leurs actions. Ressort également, la plus grande jeunesse de l'appui offert aux acteurs de la société civile tunisienne, dont le tissu associatif tourné vers les actions de développement est encore très récent, et donc, moins professionnalisé.

Par ailleurs, l'investissement massif des bailleurs dans des programmes d'appui à la démocratisation de la vie politique, par le biais de programmes dédiés à la société civile et à la citoyenneté en Tunisie, a donné lieu à l'émergence d'une panoplie importante de projets consacrés à la socialisation des jeunes, l'éducation citoyenne, la démocratisation du système politique. Autant de programmes et de financements, qui, ont permis la naissance d'associations travaillant dans ce domaine, et qui suggèrent que le risque est grand de voir la société civile laisser à elle-même, dès lors que les bailleurs se retireraient. Compte tenu de la diminution des fonds qui semblent perceptibles au dire des acteurs rencontrés, il y a une crainte clairement formulée par un grand nombre d'associations et des acteurs de la coopération, de ne pas survivre à la réduction des moyens accordés, et ce, pour des raisons qui tiennent à la jeunesse même de leur existence évoquée plus haut.

Si l'on se penche maintenant sur les modes d'approche des acteurs de la coopération, il apparaît clairement que certaines agences de coopération ont décidé de jouer le rôle d'intermédiaire entre l'État et la société civile, en participant à la construction d'un dialogue entre les deux catégories d'acteurs. L'AFD fait partie de ceux-là, au travers de son programme Jousour, mais elle n'est pas la seule. L'Union européenne est à ce titre, très présente sur ce type d'approche, avec les programmes d'appui à la société civile (PASC) développés actuellement dans les deux pays. Mais le choix est également fait de développer des projets qui mettent en interface les administrations et les politiques sectorielles avec le monde associatif. C'est le cas d'USAID, avec son programme Forsaty dans l'appui à l'éducation au Maroc et le cas du BIT avec l'économie sociale et solidaire en Tunisie.

En tout état de cause, la présence des acteurs de la coopération internationale et les orientations données à leurs actions, conduisent inévitablement à se poser des questions, largement formulées par le monde associatif lui-même : celle de soutenir certaines associations au détriment des autres, qui renvoie à ce qui est perçu par certains, comme une participation des acteurs de la coopération internationale, à la fabrique d'une société civile divisée. Celle de privilégier l'urbain au détriment du rural, qui participerait de la fragmentation spatiale déjà présente. Et puis, se pose la question de l'influence que peuvent avoir les acteurs de la coopération internationale, indépendamment des priorités du pays dans lequel ils interviennent. Parmi les expériences visitées, certains projets ont pris naissance dans le cadre de rencontres internationales où des associations ont été créées de toute pièce.<sup>4</sup> Comment adapter ou comment ne pas plaquer des projets dans des contextes « autres » que ceux dans lesquels ils ont été conçus ? Sachant que ces questions ne minimisent en rien l'importance de ces projets, dont l'impact reste à vérifier.

Pour finir, soulevons la question délicate du retrait potentiel des acteurs de la coopération internationale, qui renvoie aux formes d'accompagnement des associations à trouver pour éviter qu'elles ne meurent, par manque de moyens financiers et de professionnalisme, ou que de nouvelles divisions émergent, entre des associations soutenues par les pouvoirs publics ou les acteurs de la coopération internationale, et d'autres, à référentiel islamique qui semblent disposer d'opportunités de financement plus importantes et plus diversifiées, au travers de l'aide internationale et de l'aide publique certes, mais aussi, ce qu'elles appellent sans les nommer, les « mécènes ». Il y a assurément une question à creuser sur les logiques de financement, leurs orientations et l'impact de leurs orientations sur le paysage associatif de demain.

---

<sup>4</sup> Il s'agit essentiellement de l'initiative qui cherche à renforcer le pouvoir des citoyens dans le suivi de l'action des parlementaires. Ce projet est piloté en Tunisie par l'association Albawsala, et au Maroc par les associations Jeunes pour Jeunes et SIMSIM. C'est la même organisation internationale qui les a initiés et les soutient.

# LES ALTERNATIVES CITOYENNES COMME CLÉ DE LECTURE DU CHANGEMENT

Sur la base des expériences qui nous ont été contées au Maroc, en Tunisie et en Algérie, plusieurs constats et découvertes doivent être mis en avant, aussi bien pour ce que les initiatives révèlent des motivations et stratégies de leur(s) créateur(s), que pour le contexte local, voire national dans lequel elles ont réussi à émerger.

## Faire « trouvaille » au regard du contexte et suppléer aux déficiences des pouvoirs publics

Comme évoqué en amont, l'ensemble des initiatives observées ont la particularité de chercher à répondre à un besoin, à partir d'une démarche originale au regard du lieu, de ses particularités sociales et culturelles, des moyens financiers et des acteurs en présence. Les expériences menées ne sont donc pas en soi, des initiatives forcément inédites à l'échelle de ce qu'on rencontre ailleurs dans le monde. Elles le sont, par contre, au regard du contexte, qui n'avait pas jusqu'alors, connu de telles actions. Ainsi, lorsqu'une association développe un programme d'appui à l'entrepreneuriat dans les lycées, c'est précisément pour apporter un « plus » au savoir académique classique, et provoquer des vocations chez les jeunes, qui vivront ensuite autrement leur scolarité. Lorsqu'un cirque investit un territoire urbain en difficulté, pour mener à bien des actions auprès des jeunes démunis et exclus du système scolaire, c'est une action de socialisation également nouvelle, de mise en valeur de capacités que l'école ne permet pas de promouvoir.

Ainsi, voit-on des initiatives qui sont là où les pouvoirs publics ne sont pas, ou que très peu : D'abord parce que certaines associations investissent des secteurs inédits. Nous le voyons ainsi fort bien avec le préscolaire au Maroc et en Tunisie où l'initiative est essentiellement privée et religieuse, mais aussi, et c'est là qu'elle nous intéresse, associative et communautaire. Nous le voyons également avec la gestion des déchets dans certains quartiers d'habitat spontané au Maroc, où le milieu associatif est le seul à intervenir. Et puis, que dire de ce qui ressemble à maintes reprises à ce qu'on appelle en France, la « *politique de la ville* », quand il s'agit de développer des activités de socialisation des jeunes et de faciliter la dynamique communautaire d'un quartier.

Ensuite, parce qu'il est intéressant, en parallèle de ces actions nouvelles, dans des domaines où les pouvoirs publics sont absents, de favoriser la transversalité des démarches, qui permettent une approche intégrée et transversale des problématiques que la plupart des politiques publiques, souvent trop « sectorielles », n'ont pas.

## Développer de nouveaux modèles économiques

Le développement d'un modèle « *hybride* », à cheval entre l'entreprise et le modèle associatif, constitue l'une des découvertes les plus inattendues, non seulement parce qu'il est là, et fonctionne, mais aussi, parce qu'il se développe, et apparaît pour certains, comme une solution à la combinaison de valeurs sociales et de solidarité, avec les impératifs d'un modèle économique rentable. Ainsi, les associations impliquées dans l'économie sociale et solidaire, mais aussi l'entrepreneuriat social, sont fortement préoccupées par cette dimension, en jonglant entre le modèle associatif classique, qui bénéficie des aides des bailleurs de fonds, comme des possibles subventions des pouvoirs publics, et l'entreprise, qui vend ses prestations, et permet d'assurer des rentrées financières : un modèle hybride, qui combine démarche entrepreneuriale et philosophie associative, prestations de service et activités socio-éducatives.

## Être en préfiguration des politiques publiques

A côté du modèle que certaines expériences associatives sont en capacité d'offrir, il y a ce qui peut faire office de potentielles politiques publiques : d'abord, parce qu'elles indiquent la manière de s'y prendre pour que cela marche, mais aussi parce qu'elles trouvent les moyens, avec la même méthode qu'elles expérimentent à l'échelle micro, de passer à une vitesse et à une dimension supérieures. Dans la gestion des déchets, l'initiative portée par une association marocaine est assurément l'un des exemples les plus aboutis de ce qu'une expérience menée à une petite échelle, peut permettre, à partir d'un cadre qui implique et mobilise les acteurs concernés, de passer à une échelle élargie, qui nous conduit du local, voire du micro-local au niveau régional, voire national.

## Générer des dynamiques territoriales

A partir d'une démarche qui consiste à privilégier un rapport de proximité avec les habitants, mais aussi par le caractère inédit d'un projet qui peut bousculer les esprits, combinés à la transversalité de certaines actions qui permettent de promouvoir la capacité des individus et des territoires chère à Amartya Sen<sup>5</sup> les expériences observées génèrent parfois des dynamiques territoriales très intéressantes. Sur ce point, nous évoquerons ce que certaines initiatives culturelles et artistiques sont capables de produire sur l'espace public, notamment pour valoriser une identité, faire passer des messages, et, indirectement, produire un processus de requalification urbaine inattendu : une dimension qu'il semble nécessaire d'associer plus systématiquement aux actions de socialisation, d'expression citoyenne et d'éducation des jeunes.

Au vu des expériences rencontrées, et ce, à l'échelle des trois pays, il semble de plus en plus évident qu'une rupture générationnelle est à l'œuvre, dans les pratiques, plus que dans les valeurs, d'ailleurs. A cet égard, l'introduction du numérique et le développement des réseaux sociaux ont modifié bien des manières d'agir, aussi bien dans l'interpellation des pouvoirs publics que dans le processus d'accompagnement des bénéficiaires des actions menées. Sur les thématiques de notre recherche, l'appui à la formation et l'emploi sont ainsi en mutation, au moins partiellement, pour les catégories sociales diplômées. Ainsi, si l'on fait référence à la création d'entreprise, l'entrepreneuriat social semble aujourd'hui se focaliser sur l'aide de ceux et celles qui disposent d'un background scolaire, principalement universitaire. Il n'empêche, que pour ces catégories, (mais il y a fort à penser qu'on pourrait imaginer quelque chose de comparable pour les jeunes en difficulté), les formes de l'accompagnement se font par le biais des incubateurs, notamment, mais pas seulement. Les nouvelles technologies sont de plus en plus présentes, et les techniques proposées par les écoles de commerce pour accompagner les créateurs, investissent le marché de l'entrepreneuriat (parrainage, mandarinat, coaching, etc.). A ce propos, le social est parfois au centre des préoccupations, parfois pas. Par contre, l'innovation, toujours, comme un mot d'ordre !

Dans le domaine de l'expression citoyenne et des droits, maintenant, la participation et l'implication sont également interpellées de manière nouvelle, par l'intermédiaire du high tech, là encore : observatoire, plateforme numérique d'échange, etc. qui modifient les manières de faire, fascinent aussi, c'est certain.... Comme tout nouvel objet. Sans compter les opérations de boycott, les sit-in, les marches, qui viennent se combiner aux manifestations plus classiques sur l'espace public. A cet égard, le mouvement algérien né en février 2019, témoigne d'une organisation totalement inédite, au travers de mots d'ordre

---

<sup>5</sup> Voir tout particulièrement Amartya S., « *Éthique et Économie* », PUF, 2012 et « *Idée de Justice* », Flammarion, 2010.

lancés sur les réseaux sociaux qui mettent en place des services d'ordre reconnaissables comme les « *brassards verts* » lancés par les étudiants de médecine pour porter assistance médicale ou encore l'appel avec le symbole des roses portées par 20 millions d'algériens.

## CONCLUSION

Conformément à l'intérêt d'aller observer les trois sociétés dans leur dimension socio-économique, tout montre, à partir de notre échantillon d'initiatives, que la société civile est en capacité d'innover et d'expérimenter là où on ne l'attendrait pas forcément. D'abord, dans des secteurs sociaux vitaux, comme le préscolaire, la socialisation des jeunes, la formation professionnelle et l'accompagnement vers l'emploi des plus démunis, que ce soit par le salariat ou l'entrepreneuriat individuel et collectif. Ensuite, dans des domaines essentiels du vivre ensemble, comme la gestion environnementale de proximité, à l'échelle d'un quartier, par des collectifs d'habitants, mais aussi des expériences de gouvernance locale démocratique ou encore de lutte pour les droits et la participation citoyenne à la vie publique.

Au regard des modes d'approche, ce sont souvent des expériences dans des domaines où les pouvoirs publics ne sont pas, ou, largement déficients. Ce sont aussi, des porteurs de projet qui innovent, font des trouvailles pour lutter contre les difficultés du quotidien et prendre en compte les particularités du contexte dans lequel leurs actions sont menées. Et puis, il y a une perspective inédite pour certaines expériences, celle de s'autonomiser, notamment parce qu'à côté du modèle associatif classique, qui a besoin des subsides de l'État ou des acteurs de la coopération internationale pour mener à bien ses projets sociaux, il y a parfois, l'existence d'un modèle entrepreneurial, qui permet de dégager des revenus, et donc, de faire vivre ce qu'on expérimente par ailleurs à perte.

Ces découvertes sont donc assurément les signes d'une évolution très intéressante et de changements inédits, suggérant que la manière de considérer l'appui ou le partenariat avec la société civile à l'avenir, ne devrait plus être tout à fait la même, du point de vue des pouvoirs publics comme des bailleurs de fonds. En attendant, n'allons pas jusqu'à penser que les expériences rencontrées sont le reflet de la société civile dans son entier, qui diraient quelque chose d'une révolution, que les événements de 2011, puis de 2019, n'auraient pas montré. Sur ce point, nous ne nous permettrons pas d'extrapoler, en pensant que les signes repérés seraient les témoins d'une évolution sociétale radicale. N'oublions pas, à ce propos, que les situations économique et politique de nos trois pays, ne sont pas des plus rassurantes, et que ce qui fourmille, émerge, suscite de l'espoir, ne signifie pas pour autant qu'il s'agit d'une tendance montante et progressivement dominante. De tels points de vue sur la recherche menée et ses découvertes sont à notre sens, essentiels à mettre en avant, pour replacer à leur juste et modeste, mais aussi très importante valeur, les initiatives observées.

Reste maintenant à voir s'il est possible d'aller plus loin, d'abord pour comprendre et mesurer ce qui se passe dans le tréfonds de nos trois sociétés, mais aussi, pour évaluer leur capacité à ne pas revenir en arrière. Ce qui est clairement perceptible à ce jour, c'est d'abord, l'existence de changements très importants, dans des sociétés en pleine mutation, et donc potentiellement instables, avec la montée des conservatismes religieux. Ce sont ensuite des ruptures générationnelles de plus en plus marquées entre les jeunes associations ou collectifs et les associations « *historiques* », et ce dans l'ensemble des domaines observés par notre recherche. Des ruptures qui sont d'ailleurs davantage liées aux manières de faire, à l'utilisation des réseaux sociaux et du numérique, plus qu'aux valeurs sociales, culturelles et écologiques qui les habitent. C'est encore le génie à l'œuvre, sur lequel il faut compter, notamment au sein d'une société civile, qui témoigne de sa capacité à créer, innover et surprendre. Quand une association développe un modèle hybride au modèle classique, combinant stratégie entrepreneuriale et valeurs associatives, quand une

initiative citoyenne porte une action capable de préfigurer une politique publique ou qu'elle développe un projet en capacité d'être force de proposition pour les acteurs de la coopération internationale, il y a là, quelque chose d'un renversement paradigmatique, qui témoigne de la maturité grandissante de la société civile, de sa capacité à s'autonomiser et à être l'aiguillon en capacité d'orienter le politique. Un bel espoir pour demain...